

COARRAZE : VOTE DU CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2013 :

Contrat d'axe ferroviaire

Après plus de 2 ans de travail partenarial, le Contrat d'axe ferroviaire du Béarn :

Axe Puyoo-Pau-Montaut

Axe Pau Oloron Bedous

a été validé par l'ensemble des 28 partenaires engagés dans la démarche, lors du Comité d'axe du 25 octobre 2013 à Pau.

Pour le Pays de Nay, il y aura une halte à Montaut, la gare de Coarraze-Nay et une halte à Bordes-Assat.

De manière générale, les partenaires signataires : Région, Syndicats mixtes, Intercommunalités et Communes, s'engagent chacun dans leur champ de compétence, à poursuivre les objectifs suivants :

- Développer une offre de transports tous modes autour du transport ferroviaire
- Améliorer l'attractivité des gares
- Focaliser le développement des territoires autour des gares

Le Conseil Municipal :

-APPROUVE à l'unanimité le contrat d'axe ferroviaire du Béarn

Voirie du PAE Monplaisir

En application de l'article L5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ont pour compétence obligatoire le développement économique.

Le Conseil Municipal vote le transfert de propriété à titre gratuit de la voirie de la zone d'activités Monplaisir à la Communauté de Communes du Pays de Nay

Voirie communale

Le conseil décide de mettre à jour la longueur de la voirie communale qui rentre dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Toutes les voies communales ont été recensées et mesurées.

La longueur totale de la voirie s'élève à 35 594 mètres.

Mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public

Le Conseil municipal :

-décide d'engager l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune

-charge Monsieur le Maire de procéder aux informations réglementaires du public et des acteurs institutionnels de cette décision

-décide de solliciter le soutien des services de la DDTM tant pour l'état des lieux de l'accessibilité des établissements recevant du public que pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics dans e cadre de la convention ATESAT

Décision Modificative de Crédits n° 4-2013

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative de crédits suivante :

Total dépenses et recettes de fonctionnement :	101 858 €
Total dépenses et recettes d'investissement :	193 339 €

Amortissement d'immobilisations

Afin de corriger des anomalies apparaissant à l'état de l'actif de la commune, M. BERGEROO, Trésorier demande de procéder à l'amortissement d'un certain nombre d'immobilisations, ce que le conseil municipal accepte.

Renouvellement de la Ligne de Trésorerie

Marcel CAMBORDE, adjoint chargé des Finances propose de renouveler pour une année le contrat de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000 €
- Taux variable : indexé sur Euribor 3 mois
- Frais de dossier : 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie ouverte au Crédit Agricole à compter du 26 janvier 2014.

Forêt- Etat d'assiette 2014

Jean LATAPIE donne lecture au Conseil du courrier de l'Office National des Forêts concernant la coupe à asseoir en 2014 dans la forêt communale.

Le Conseil Municipal confirme les différentes ventes (bois d'œuvre, bois de chauffage) et nomme les 3 garants : Jean LATAPIE, Marcel CAMBORDE et Jean-Pierre CAZE.